

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N°09/FÉVRIER/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39**

SEANCE DU 18 FÉVRIER 2015

NOTA :

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :
11 février 2015
- le compte rendu du Conseil municipal
a été affiché en Mairie les :
18, 19 et 24 février 2015

Le Maire,



Vanessa MIRANVILLE

L'an deux mille quinze le dix-huit février
à dix-sept heures vingt s'est réuni en
séance ordinaire le Conseil municipal de
La Possession sous la présidence de
Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO - Hubert GILLES - Jacqueline LAURET - Pascal
PARISSE - Jean Christophe ESPERANCE - Denise FLACONEL - Thierry BEAUVAL -
Jérôme BOURDELAS - Sophie VAYABOURY - Camille BOMART - Didier FONTAINE -
Jocelyne DALELE - Marie Claire DAMOUR - Jean Marc VISNELDA - Christophe
DAMBREVILLE - Marie Line TARTROU - Jean Luc BILLAUD - Edith LO PAT - Daniel
FONTAINE - Benoît CANTE - Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY - Laurent
BRENNUS - Anaïs HERON - Erick FONTAINE - Jean François DELIRON - Marie Andrée
LACROIX FAVEUR - Philippe ROBERT (affaires n°01 à 19) - Anne Flore DEVEAUX -
Jérémy BORDIER - Thérèse RICA

ÉTAIENT ABSENTS :

Jocelyn DE LAVERGNE - Philippe ROBERT (affaire n°20)

ÉTAIENT REPRESENTES :

Marie Françoise LAMBERT (procuration à Robert TUCO) - Michèle MILHAU (procuration à
Jacqueline LAURET) - Christel VIRAPIN (procuration à Pascal PARISSE) - Fred JULENON
(procuration à Denise FLACONEL) - Simone CASAS (procuration Camille BOMART) - Eve
LECHAT (procuration à Jocelyne DALELE)

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Pascal PARISSE ayant obtenu la
majorité des voix a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement le Président a
déclaré la séance ouverte.

.....

**AFFAIRE N°09 : DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS**

Il est expliqué à l'assemblée que le Conseil de Discipline de Recours est une instance chargée d'examiner les recours déposés par les fonctionnaires contre les décisions de sanction disciplinaire ou de licenciement pour insuffisance professionnelle les concernant.

Le conseil de discipline de recours est composé :

- d'un nombre égal de représentants du personnel et représentants des collectivités,
- d'autant de représentants suppléants que de titulaires pour chaque catégorie de représentants.

Pour les communes de plus de 20 000 habitants, la désignation se fait par le Conseil municipal parmi ses membres. Il convient pour cela de désigner un représentant pour siéger à cette instance ;

- **Vu** l'article 18 du décret n°89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux ;
- **Vu** le courrier du Centre de Gestion de La Réunion en date du 08/09/2015 sollicitant la désignation d'un conseiller municipal pour siéger au sein du conseil de discipline de recours ;
- **Considérant** les conditions de désignation des membres du conseil de discipline de recours ;

Mme le Maire propose de désigner :

- Robert TUCO

Le Conseil municipal,

après avoir pris acte de cette désignation, décide **à la majorité des suffrages exprimés,**

Abstention :

1. Philippe ROBERT

de désigner pour le représenter au sein du Conseil de Discipline de Recours,

- **Robert TUCO.**

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire



Vanessa MIRANVILLE